



Défense des Syndicats de l'UD

Motion adoptée par la CA du 5 juin 2025.

La Commission administrative de l'UD FO d'Eure et Loir, réunie le 5 juin 2025, a pris connaissance du courrier d'alerte du syndicat FO SEALED AIR.

La CA mesure la gravité de cette situation où la direction s'en prend, directement ou indirectement, à des militants syndicalistes pour fait de grève, organise la répression contre ces camarades, mène une campagne de harcèlement à leur encontre. Cela dans un climat malsain de division où des propos racistes sont proférés au vu et su de la direction.

La CA apporte son soutien plein et entier aux camarades concernés et au Syndicat FO SEALED'AIR.

Elle mandate le bureau UD pour, en lien avec nos camarades, saisir la préfecture et la Direction départementale du travail sur les aspects les plus graves de ce dossier :

- Droit syndical
- Qualification et condamnation d'actes, propos racistes et xénophobes
- Situation de harcèlement aggravé à l'encontre de deux camarades actifs du syndicat.

Adoptée à l'unanimité.

Chartres, le 5 juin 2025.